

Domainaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

23 novembre 1995 – n° 1235
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

La fin ne justifie pas tous les moyens

Dans l'arsenal des dangers menaçant la sécurité du pays, le crime organisé a pris la relève de l'extrémisme de gauche. Prenons garde pourtant que ce nouveau champ d'intervention ne conduise la police fédérale aux mêmes dérives qu'à l'époque de la guerre froide.

L'affaire des fiches a révélé le dilettantisme et la partialité d'une police fédérale aveuglée par l'esprit de la guerre froide. A la suite du rapport de la commission d'enquête parlementaire, les autorités ont promis une réorganisation des services et des contrôles ainsi qu'édicte des directives propres à empêcher de nouvelles errances.

Mais très vite la police fédérale, qui dépend encore du Ministère public de la Confédération – le procureur helvétique – relève la tête et lutte pour préserver, voire étendre son territoire, contre les prétentions de son concurrent, l'Office fédéral de la police, qui s'occupe notamment des affaires de drogue. On perçoit très clairement les traces de cette lutte d'influence dans le projet de loi sur la sécurité intérieure, actuellement débattu par les Chambres. Une lutte d'influence qui, jusqu'il y a peu, tournait en faveur du procureur de la Confédération, Madame Del Ponte et de sa police.

Les points marqués par le Ministère public se traduisent, dans le projet du Conseil fédéral, par une extension du champ d'intervention classique en matière de sécurité de l'Etat. Traditionnellement incombent à la police fédérale – qu'on nomme parfois police politique et qui dispose également d'effectifs au sein des polices cantonales – la lutte contre l'espionnage, le terrorisme et l'extrémisme violent. Des missions qui impliquent une action préventive, de recherche et de traitement d'informations avant même que soient constatés des faits délictueux. A ces missions, le Conseil fédéral veut ajouter la lutte contre le crime organisé et la criminalité économique, des phénomènes aujourd'hui perçus comme menaçants – mafias de toutes origines – mais dont la définition reste extrêmement floue. Avec cette nouvelle mission, la police fédérale devrait

se refaire une vertu, puisqu'elle s'attaquera maintenant à un adversaire unanimement reconnu et craint.

Mais, dans le même temps, le Conseil fédéral, craignant sans doute une réaction populaire négative en cas de référendum, prive la police des moyens classiques d'investigation en matière préventive (écoutes téléphoniques, pose de micros...) dans le cadre de sa nouvelle mission. Une lacune que le Conseil des Etats s'empresse de combler au nom d'une logique qui se défend: qui veut la fin, préventive, doit accepter les moyens.

La commission du Conseil national, à la quasi unanimité, vient de choisir une autre logique, plus convaincante que celle du gouvernement. La lutte contre le crime organisé, dit-elle, ne relève pas de la sécurité de l'Etat, elle n'est donc pas de la compétence de la police fédérale. Cette nouvelle forme de délinquance doit être combattue par le biais de la justice pénale selon les formes prévues à cet effet: ouverture d'une enquête, éventuellement inculpation et jugement. Le pénaliste bâlois Mark Pieth, spécialiste reconnu de la criminalité économique organisée, partage ce point de vue: dans ce domaine, c'est aux autorités pénales fédérales et cantonales compétentes d'agir et non à une police libre de tout contrôle judiciaire. Si le droit pénal se révèle insuffisant, il faut le compléter et non introduire subrepticement une compétence fédérale via la loi sur la sécurité intérieure. «La multiplication des services secrets et des polices est non seulement inefficace. C'est la meilleure manière de préparer une nouvelle affaire des fiches».

Le crime organisé, de par les moyens financiers et techniques dont il dispose, de par son champ d'action international également, constitue un défi aux droits fondamentaux. Comment garantir le respect de ces droits sans pour autant favoriser les agissements des organisations criminelles au point qu'ils pourraient mettre en danger les institutions démocratiques? Dans ce domaine, la conjugaison de la protec-



Salissures

(jd) On connaît les méthodes de *Blick*. Le premier quotidien du pays excelle à attiser les passions, en accusant plutôt qu'en expliquant, en créant l'événement plutôt que de le rapporter, en offrant régulièrement à ses lecteurs une tête de Turc pour la grande noce à Thomas politico-médiatique dont il s'est fait le maître d'œuvre. La force de son impact sur l'opinion gonfle la tête de ses responsables qui, du coup, se croient investis d'une mission qui les autorise à mener campagne contre tel responsable politique, sportif ou médiatique. Otto Stich a subi cette alternance de flatteries et de menaces destinées à le mettre sous influence. Il y a résisté d'emblée, se condamnant alors à un dénigrement systématique de la part du « torchon » des bords de la Limmat.

Aujourd'hui, c'est Moritz Leuenberger qui est dans le collimateur. Pour avoir osé proposer au Conseil fédéral, qui l'a suivi, la nomination d'une socialiste, professeure de droit à l'Université de Neuchâtel, à la tête de l'autorité indépendante de plainte de la SSR, le voilà accusé d'inaugurer une politique de placement des petits copains et copines de parti.

Qu'on ne s'y trompe pas. *Blick* se fiche éperdument des compétences et de la couleur politique des membres de cette autorité; en prenant à partie le nouveau conseiller fédéral, en ameutant le public à propos d'une affaire montée de toutes pièces, le journal ne cherche qu'à mettre le magistrat sous pression. Puis il lui proposera un armistice, voire une attitude bienveillante, histoire de montrer qui est influent dans ce pays, mais aussi en

échange d'informations privilégiées. Du « terrorisme » médiatique à l'état pur.

Sur le fond. Ursula Nordmann-Zimmermann, présidente désignée, est actuellement vice-présidente de l'autorité indépendante de plainte à laquelle elle appartient depuis plus de dix ans. Rien dans cette promotion qui traduit un coup de force ou un complot, encore moins du favoritisme partisan. Les trois prédécesseurs de la nouvelle présidente étaient tous membres ou proches du parti radical et de l'UDC. Personne, pas même *Blick*, n'avaient trouvé là matière à scandale.

PS: La *Neue Zürcher Zeitung*, réputée pour sa distinction et sa retenue, n'a pas hésité, dans cette affaire, à tremper le bout de ses doigts dans la boue. Son rédacteur Max Frenkel, qui aime à jouer le rôle de conscience morale du pays, est descendu de son piédestal pour fustiger l'éviction de la candidate « naturelle », une radicale. Petite cuisine, cher Max, et dépit mesquin. ■

HOMMAGE

Margherita Zoebeli à l'honneur

(cfp) Qui connaît cette compatriote octogénaire qui vient de recevoir à Bellinzona le prix de la Fondation Dr. J. E. Brandenberger? Peut-être quelques vieux donateurs de l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), quelques anciennes monitrices des colonies de vacances de l'OSEO pour petits Romands et Tessinois ou encore quelques-uns de ces enfants qui ont eu la chance de reprendre des forces à Rimini, au « Centro Educativo Italo-Svizzero ».

En 1945, après la fin des hostilités, l'OSEO est immédiatement intervenue aussi en Italie. Le Genevois Lucien Tronchet participait à ces actions. A Rimini, qui avait beaucoup souffert, un jardin d'enfants fut ouvert dans des baraques provenant des stocks de l'armée suisse. La pédagogue Margherita Zoebeli, ancienne militante des Jeunesses socialistes, se consacra à l'animation de ce centre et le développa tout en y introduisant des méthodes nouvelles d'éducation, largement popularisées depuis lors. L'intégration d'enfants handicapés constituait une des idées de notre compatriote, qui a fortement influencé la réforme scolaire dans la ville de Rimini et peut-être même en Italie. C'est pourquoi elle a reçu la bourgeoisie d'honneur de cette ville.

Pour occuper le personnel pendant les vacances, qui duraient trois mois, elle mettait le centre à la disposition de colonies de vacances, dont celles de l'OSEO.

Il est heureux que l'on honore de telles pionnières pendant qu'elles vivent encore. ■

REPÈRES

Le rapport du DFJP publié dans le cadre de la réorganisation de la protection de l'Etat se veut « l'expression de la nouvelle transparence » dans ce domaine, dit Arnold Koller dans sa préface. Ce rapport, présenté comme uniquement technique, recense les menaces enregistrées contre la sécurité de l'Etat au cours des années 93 et 94.

●●● SUIVE DE L'ÉDITO

tion des droits fondamentaux et de l'efficacité de la lutte contre la délinquance est délicate. Trop d'attachement formel aux principes du droit peut relever de la naïveté, mais trop d'attention à l'efficacité risque de promouvoir un Etat policier.

La Suisse dispose d'une marge de manœuvre suffisante qui doit lui permettre d'éviter d'ouvrir trop largement le champ d'action de la police préventive. D'abord unifier la procédure pénale en matière de crime organisé; dans ce domaine, les spécificités cantonales ne sont plus pertinentes. Ensuite, doter de moyens suffisants le nouvel office central de lutte contre le crime organisé. Enfin, consentir à la justice le personnel compétent pour mener à bien les procédures dans des délais raisonnables, ce que revendiquent depuis longtemps les magistrats du front. JD

Un revenu de substitution

Un livre, tiré d'un rapport du FNRS, tombe à point nommé pour ancrer le débat sur le revenu minimum d'insertion. Il montre, par l'accroissement spectaculaire du nombre de rentiers AI ces dernières années, que l'AI est devenue de fait un revenu de substitution pour un nombre croissant de personnes ne réussissant pas à s'insérer dans le marché du travail.

REPÈRES

L'étude, qui fait partie du PNR 29, « Changements de mode de vie et avenir de la sécurité sociale » porte sur les statistiques nationales, ainsi que sur celles de plusieurs cantons.

Un aspect intéressant mis en évidence par l'analyse comparative des critères d'attribution de la rente AI et des diagnostics médicaux qui y sont liés, montre que la notion d'invalidité est relative à un ensemble de pratiques administratives cantonales, médicales (psychiatriques) et aux structures médico-sociales. Un exemple éclairant: dans le canton de Fribourg, les chercheurs ont noté une sous-représentation du diagnostic de maladies psychiques infantiles (justifiant une rente AI) et l'expliquent par le refus, en votation populaire, d'une loi visant à instaurer un service cantonal de psychiatrie infantile (du moins jusqu'en 1992, date du rapport dont est tiré le livre), refus qui a bloqué le développement de la psychiatrie infantile publique.

(vb) Les taux d'invalidité se sont nettement élevés chez deux catégories de population: les jeunes (18-29 ans) et les plus de 50 ans, la progression étant énorme au-delà de 55 ans. Ces derniers, non qualifiés ou dont les qualifications professionnelles sont devenues obsolètes, ou tout simplement écartés du marché du travail pour faire place à des travailleurs plus jeunes, rencontrent aujourd'hui de graves problèmes de réintégration dans la société. Passée la période de chômage, lorsqu'ils sont arrivés en fin de droits, il ne reste pour beaucoup d'entre eux qu'une solution, la médicalisation du problème, soit l'AI. Quant aux jeunes rentiers AI, pour beaucoup d'entre eux, c'est dès la fin de la scolarité ou de l'apprentissage qu'ils ont fait leur entrée dans le monde de l'AI.

Rappelons que les causes donnant droit à l'AI sont les atteintes congénitales, les maladies, les accidents. Les maladies psychiques sont aujourd'hui la première cause d'invalidité. La proportion de ces malades dans les dossiers AI a passé de 20% en 1986 à 25,6% en 1994.

Marginalisation précoce

Même si les critères du diagnostic de maladie psychique varient fortement selon les *habitus* administratifs et surtout psychiatriques cantonaux, l'étude met en avant la marginalisation accrue de ceux qui souffrent de troubles psychiques, pas forcément « graves », implaçables en période de chômage. En outre, les petits boulots qui permettaient encore il y a vingt ans d'employer des personnes peu ou pas formées n'existent plus. Quand on sait que beaucoup de rentiers AI (quelle qu'en soit la cause) ont une formation insuffisante, on prend la mesure de l'impasse devant laquelle beaucoup d'entre eux se trouvent aujourd'hui.

L'invalidité pour cause psychique touche particulièrement les jeunes. Ceux qui perçoivent une rente AI pour cette raison représentent les 3/4 du total des jeunes rentiers. Les travailleurs sociaux ont fait part de leur inquiétude à ce sujet il y a plusieurs années déjà. Ce phénomène d'exclusion, précoce, ne peut se résorber; le statut d'invalidé psychique ayant un caractère presque toujours définitif. L'exclusion des jeunes rentiers souffrant de troubles psychiques découle, comme pour les autres rentiers AI, de la notion d'intégration sociale par le travail, comme dans toutes les autres assurances sociales.

Si la majorité de ces jeunes rentiers ont un niveau intellectuel normal, un nombre élevé de ceux qui ont été pris en compte par l'étude ont connu des difficultés scolaires dès l'école primaire et ont suivi la filière dite spécialisée. Après divers échecs, puis l'orientation vers cette filière, ils se sont vu octroyer, pour une partie d'entre eux, des prestations AI pour mineurs (dans une proportion de 40%).

La réinsertion, même temporaire, dans un monde d'adultes, ne touche qu'une minorité des jeunes rentiers recensés dans l'étude. Souffrant de troubles fluctuants, généralement définis comme des psychoses, ils s'acheminent vers des trajectoires où, rentiers AI, ils vont en outre bénéficier de rentes complémentaires (44% des jeunes rentiers recensés par l'étude). C'est une forme de revenu minimum, ou de revenu de substitution, que l'AI verse ainsi à toute une frange de la population. ■

EUROPE

Blocage des bilatérales

(ag) Dans toute négociation il y a une partie de poker. La Suisse a relancé la mise des négociations bilatérales. Elle demande qu'on engrange ce qui est mûr; elle propose une amélioration des conditions des travailleurs européens; elle souhaite que le dossier de la libre circulation soit gelé pendant 2 à 3 ans, sans qu'elle soit tenue de prendre des engagements anticipés.

Ce qui manque à cette politique-là, c'est la préparation au changement. Le refus de transiger légitime la résistance de ceux qui de toute façon, en tout temps, seront opposés à toute ouverture. Le dépassement du statu quo exigerait une politique d'accompagnement. Le parti socialiste a suggéré que l'on prévoie le renforcement des conventions collectives et qu'on assouplisse les conditions qui permettent de les rendre de force obligatoire. Sans réforme intérieure, la politique extérieure restera prisonnière du chantage au référendum.

De même, la levée de la limite des 28 tonnes impliquerait l'application simultanée aux poids lourds de la taxe selon les prestations, ce qui face à la concurrence aggravée de la route renforcerait la compétitivité du rail. ■

La coopérative d'habitation à l'épreuve de 75 ans d'histoire

Le logement n'est pas une marchandise ordinaire. Son confort, son implantation, son espace déterminent la qualité de la vie. Mais entre la liberté (hypothéquée) du propriétaire et la dépendance (surveillée) du locataire, y a-t-il un moyen terme? La société coopérative d'habitation de Lausanne (SCHL) donne une réponse en preuve par l'acte.

RÉFÉRENCE

Pour ses 75 ans, la SCHL publie un livre qui n'est pas simplement commémoratif. Mme Joëlle Neuenschwander Feihl sous le titre: *75 ans d'élan constructeur au service de la qualité de la vie* a rédigé un excellent ouvrage d'histoire en situant la SCHL dans son contexte historique et en présentant de manière détaillée les réalisations successives. On a, pièces et plans en main, une véritable histoire de l'architecture du logement à Lausanne. Cadeau utile d'anniversaire. C'est sur ce sujet, désormais, un ouvrage de référence.

(ag) Il n'est pas coopérative fêtant son anniversaire qui ne fasse référence aux origines du mouvement, les pionniers de Rochdale, toujours qualifiés d'équitables, comme d'un titre de noblesse. Mais entre l'acte premier anglais (1844) et la fondation de la SCHL (1921), il y a presque un siècle d'histoire, celle de l'expansion du capitalisme, de ses douleurs humaines, de son progrès matériel, et celle aussi de la première guerre mondiale. Pourquoi donc la bonne réponse a-t-elle été donnée si tard?

En fait, les tentatives de créer des coopératives furent nombreuses et jalonnées d'échecs. Première difficulté: réunir les fonds propres initiaux. La boulangerie sociale constituée à Lausanne à la fin du siècle dut organiser une loterie pour trouver les dernières parts de capital. Deuxième difficulté: tenir, face aux mauvais payeurs, aux aléas conjoncturels. Le démarrage a requis souvent un appui des pouvoirs publics (ce sera le cas pour le logement) ou l'apport d'un mécène social, tel Anton Suter, à Lausanne.

Il a fallu attendre surtout que l'évolution du capitalisme engendre de nouvelles classes sociales capables de prendre en main de nouvelles formes d'action. Si l'on considère que le chemin de fer fut la création forte du capitalisme moderne, la SCHL est la résultante de ce capitalisme-là.

Chemin de fer et personnel fédéral

L'implantation des gares conditionne l'évolution de l'urbanisme. A Lausanne, la gare tire la ville vers le sud et l'est. La bourgeoisie construit ses nouvelles résidences hors des anciens murs. Le centre, celui des bas quartiers du Flon et du Rôtillon, pourrit. Les conditions d'insalubrité inquiètent. Le rapport Schnetzler (1896), du nom d'un avocat libéral, fait le point sur la situation lausannoise. Au quartier du Vallon, 69% des logements sont dépourvus du minimum d'hygiène. André Schnetzler, avec d'autres hommes de bonne volonté, en parallèle à des projets communaux de construction de quartiers ouvriers inaboutis, crée une coopérative: la Maison ouvrière, dont l'essor sera limité.

Mais le chemin de fer a fait naître aussi une nouvelle classe sociale, celle des fonctionnaires des grandes régies fédérales. Elle est assez stable pour assurer les premiers fonds

propres, encore l'appui des pouvoirs publics sera-t-il nécessaire pour le démarrage. Mais surtout cette classe fournit des administrateurs compétents, entreprenants, formés à la prise de décision, parfois autoritaire. Pour la SCHL, deux hommes, présidents aux longs mandats: Marius Weiss, qui se retire à 80 ans, puis Bernard Meizoz, en charge depuis 1968.

Dès le départ sont posés les problèmes classiques: maisons-jardins ou casernes, droit de superficie ou achat du terrain, logements subventionnés ou logements libres.

Confort

La SCHL a dû, à l'origine, affronter la longue récession d'avant-guerre. Plus tard, elle a su se greffer, solidement, sur l'expansion des trente glorieuses.

L'innovation, elle ne l'a pas apportée par des audaces architecturales. Elle a voulu surtout, dans les conditions de l'époque, apporter le maximum de confort, en espace et en installations, compatible avec des loyers plus avantageux que ceux du marché. Avec lucidité elle s'est rendu compte que le logement social, à prix très modeste, s'inscrivait dans une autre ligne et très tôt elle a créé une autre coopérative, le *Logement ouvrier*, pour poursuivre ce but spécifique.

En ce qui concerne l'évolution de la classe moyenne, qui constitue les gros bataillons de la SCHL, il est significatif d'observer que la demande est plus forte pour les immeubles construits à Pully que pour ceux de l'ouest, qui, certes, trouvent aussi preneurs puisque la coopérative ne compte pas de logement libre.

Bilan

Première coopérative de Suisse romande, la SCHL est solide, en aucune façon touchée par la crise immobilière. Le rapport bilan/parts sociales (c'est-à-dire fonds propres) est de 7,5%, ce qui révèle sa forte capacité de levier et aussi la confiance qu'elle inspire aux prêteurs. En moyenne, à confort égal, le prix des appartements est d'un tiers inférieur à celui du marché. C'est cela la réussite.

Et la grande ambition sera d'arriver à la taille où son offre assez large pèsera sur le marché et en empêchera les écarts spéculatifs. Belle illustration de l'économie collective démocratique. ■

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué?

(fb) Les mesures à prendre pour réduire la vitesse du trafic dans les rues de quartier et améliorer la sécurité des usagers de la route les plus faibles (piétons, cyclistes) sont souvent lourdes et coûteuses; rétrécissement de la chaussée par élargissement des trottoirs ou organisation alternée du stationnement (en épi, par exemple), construction de seuils de ralentissement, piste cyclable séparée du trafic automobile... Le rapport coût/efficacité laisse à désirer (mais c'est au bénéfice des entreprises de génie civil), le résultat esthétique ou urbanistique également.

A la recherche de moyens plus simples, ceux qui ont voyagé aux Etats-Unis ou au Canada ont rapporté une solution séduisante et efficace: à l'intérieur d'un quartier circonscrit par des axes plus importants (qui peut être une zone 30 km/h), généraliser le «stop» à toutes les intersections; un carrefour en croix comportera donc quatre stops. Le trafic s'écoule automatiquement au ralenti, puisque le véhicule ne quitte un stop que pour aller vers le suivant. Il est évidemment particulièrement facile de moduler son arrivée au stop en fonction du trafic environnant. Si néanmoins plusieurs conducteurs sont arrêtés à un même carrefour, ils règlent dans une courtoise incertitude leur ordre de passage (alterné: aucune voie n'est prioritaire sur une autre). Les «4 stops» sont particulièrement favorables aux piétons: eux n'ont en tout cas pas à attendre, ils peuvent traverser directement devant la ligne d'arrêt des véhicules.

Fédéralisme, où es-tu?

En Suisse, de tels carrefours ont fait leurs preuves en tout cas dans le canton de Genève et le canton de Vaud. Au Tessin, un recours a été interjeté dans un cas d'espèce; il a été admis par l'autorité de dernière instance (qui n'est rien moins que le Conseil fédéral). Dans une question qui laisse une très large place à l'appréciation, c'est l'interprétation la plus rigide et la plus conformiste qui a prévalu: le stop définit une perte de priorité, donc il doit y avoir une route prioritaire... Après l'annulation de l'abaissement de la vitesse sur l'autoroute de contournement de Lucerne, la décision du Conseil fédéral confirme que l'ordonnance sur la signalisation routière n'est pas une palette unifiée à disposition des cantons selon leur génie propre, comme on pourrait le souhaiter; pas du tout, c'est un carcan normatif tatillon appliqué de manière idéologique à l'occasion. Il n'y a plus qu'à attendre – ou susciter – l'évolution inéluctable des es-

prits à l'Office fédéral de la police qui permettra de modifier sur ce point l'ordonnance, comme cela a été le cas naguère pour importer de Grande-Bretagne le giratoire avec priorité à l'anneau, puis plus récemment pour légaliser le «sas» pour cyclistes en tête d'un carrefour tel qu'il était déjà pratiqué dans les villes de Berne, Bâle ou Genève. Car les alternatives aux «4 stops» ne sont pas vraiment satisfaisantes: même si l'on mettait en lieu et place un giratoire quelque peu fictif, la portée du signal triangulaire sur la pointe «Cédez le passage» n'est pas aussi efficace; la simple généralisation de la priorité de droite ignore également l'intérêt que présente, pour les piétons, la continuité de leur cheminement assurée par l'arrêt des véhicules à chaque intersection.

Les seuls qui auraient à souffrir des «4 stops» sont les cyclistes, en cas d'application littérale de l'obligation de s'arrêter. Mais ceci est une autre histoire... ■

MÉDIAS

L'Espace Beaulac à Neuchâtel a présenté une intéressante exposition de la presse neuchâteloise d'hier et d'aujourd'hui ainsi qu'un cycle de conférences sur le même sujet. Conçue en collaboration avec M. Robert Porret, écrivain-conférencier et le quotidien *L'Express*, cette exposition présentait, entre autres, des journaux historiques, comme *Le Proscrit*, publié à Renan par des républicains exilés. Un rappel émouvant, le numéro de la *Sentinelles* du 29 décembre 1912 annonçant sur toute la largeur de la première page: «Le socialisme suisse en deuil – Charles Naine est mort.»

Depuis le début de l'année les missions catholiques italiennes du Diocèse de Bâle publient un organe commun intitulé *Insieme* (ensemble). La Suisse compte 89 missions catholiques italiennes et n'est dépassée que par l'Allemagne (104).

Neue Wege, revue socialiste religieuse fondée en 1906 par le Pasteur Leonhard Ragaz, vient de lui consacrer un numéro spécial pour rappeler le cinquantenaire de sa mort, le 6 décembre 1945.

Le Monde diplomatique vient de publier son 500^e numéro (novembre 1995).

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Sonja Bättig (sb)
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Gérald Progin
Daniel Marco, Alain Cudet
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

AFRIQUE DU SUD: CLAUSES SOCIALES

Une préoccupation secondaire

Depuis 18 mois, le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela est au pouvoir. Le nouveau gouvernement s'aligne sur les règles de l'économie libérale et les clauses sociales passent au second plan. De retour d'une visite aux programmes de formation soutenus par l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) à Johannesburg, Gérald Progin a rencontré des syndicalistes et fait le point.

CLAUSES SOCIALES: PROGRÈS OU PROTECTIONNISME?

Depuis de nombreuses années l'Organisation internationale du travail (OIT) discute de la clause sociale. Plusieurs conventions s'y rapportant ont été ratifiées par une bonne partie des pays membres de l'OIT: il s'agit notamment des conventions portant sur la liberté syndicale (n° 87), la liberté de négociation collective (n° 98), la non-discrimination (n° 111), l'égalité de rémunération (n° 100), l'âge minimum d'emploi (n° 138), les conventions sur le travail forcé et son abolition (nos 29 et 105).

Ces dernières années, le débat a été relancé essentiellement par les gouvernements, les employeurs et les syndicats des pays industrialisés qui, souhaitant lutter contre le dumping social et environnemental, proposent d'intégrer des clauses sociales dans les accords commerciaux par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale du commerce (actuellement le GATT).

Mais un certain nombre d'acteurs dans les pays du Sud sont réticents à une telle clause sociale présentant le protectionnisme.

Le programme de reconstruction et de développement (RDP), point fort de la campagne électorale de l'ANC, est en panne. Ce programme qui devait permettre la construction de maisons, d'augmenter le taux d'électrification, d'offrir la gratuité des soins, de développer la formation n'est pas appliqué, les montants prévus n'étant pas débloqués. Le gouvernement sud africain est devenu un bon élève des institutions de Bretton Woods!

La révision de la nouvelle loi sur les relations employeurs-employés montre aussi que les syndicats ne sont guère entendus. Si cette nouvelle loi a permis, entre autres, d'élargir sa couverture à l'ensemble des travailleurs, les syndicats ont perdu l'obligation de négocier de la part des employeurs. Cela leur impose, en cas de conflit, de déclencher deux grèves consécutives: l'une pour obliger les patrons à négocier, la suivante pour obtenir satisfaction sur une revendication – les règles pour l'organisation d'une grève sont par ailleurs extrêmement strictes. La revendication d'un salaire minimum n'a, elle non plus, pas passé la rampe.

Le travail, pour le gouvernement ANC, est énorme – en moyenne 43% de personnes au chômage, jusqu'à 90% dans certains townships et dans les squats (bidonvilles en périphérie des townships); seuls 5% des emplois qualifiés sont occupés par les 76% de la population noire. Les attentes de la majorité sont donc immenses et la déception d'autant plus forte. Après des années de lutte, la démobilisation syndicale et associative est à l'ordre du jour. Et pourtant le gouvernement ne pourra répondre à ces attentes sans une importante participation populaire.

La menace des délocalisations

Si le nouveau gouvernement d'Afrique du Sud a signé les 7 conventions qui sont habituellement définies sous le terme de clauses sociales, le problème de ces clauses se pose dans les mêmes termes qu'en Europe ou aux Etats-Unis. Les salaires en Afrique du Sud sont 25 à 30% plus élevés que ceux de ses voisins africains, la Namibie, le Malawi ou le Botswana. La peur des syndicats d'Afrique du Sud correspond à celle des syndicats européens et américains: celle de la délocalisation des entreprises. La clause sociale peut alors tout aussi bien être défendue comme forme de protectionnisme. Les employeurs sud-africains ne manquent d'ailleurs pas de brandir depuis un certain temps la menace de délocalisations. Dans un article de *The Star* du 25 octobre, M. Hennie van Ziel,

directeur de la Fédération nationale du vêtement sud-africain prend les exemples européens en affirmant que ceux-ci ont contribué à maintenir l'emploi dans le pays, à améliorer le niveau de vie dans les pays les plus pauvres et ainsi à éviter les migrations. L'Afrique du Sud, toujours selon M. van Ziel, doit suivre le mouvement international de globalisation de l'économie.

Des revendications non appliquées

De son côté la centrale syndicale COSATU – 1,3 million de travailleurs d'une vingtaine de syndicats – revendique l'intégration des clauses sociales dans les échanges commerciaux. Dans un discours prononcé lors du congrès de la COSATU de la région de Johannesburg, Sam Shilowa, secrétaire général, a exigé que le gouvernement «... n'établisse des relations économiques qu'avec les pays qui respectent les droits syndicaux...»

La majorité des syndicalistes que nous avons rencontrés sont bien conscients du problème mais estiment que, tant au niveau des dirigeants syndicaux qu'à celui de la base, cette question passe bien après d'autres problèmes plus actuels. Ce thème n'est pris en compte que dans le discours des responsables de la COSATU. Toujours selon ces syndicalistes, le gouvernement serait plus tourné aujourd'hui vers une libéralisation totale du commerce et tenterait de mettre un frein à toutes les entraves qui pourraient, selon les tenants du GATT ou du FMI, contraindre le commerce international.

Sans doute peut-on trouver la preuve de ces propos en lisant le *Business Day* du 25 octobre. En effet, le gouvernement aurait retiré ses exigences en matière de droits sociaux et syndicaux lors d'un accord économique signé tout récemment avec les Philippines. Il prétend, de plus, que des accords ont été manqués avec la Malaisie, Cuba et la Thaïlande pour avoir exigé le respect, par ces pays, des clauses sociales. De son côté, la COSATU menace le gouvernement de Nelson Mandela de réaction violente du mouvement ouvrier s'il retire les clauses sociales de cet accord. Menaces certainement peu prises au sérieux lorsqu'on sait que les 160 à 170 000 personnes qui ont défilé à Johannesburg le 6 juin 1995 n'ont pas réussi à faire plier le gouvernement sur les points essentiels perdus par les syndicats dans la révision de la loi sur les relations entre travailleurs et employeurs. ■

Gérald Progin, OSEO

Les conditions d'une écologie juste

Lors des Rencontre internationales de Genève, dans un exposé liminaire (voir marge), Claude Raffestin a mené un raisonnement liant étroitement la diversité biologique à la diversité culturelle et sociale, posant en substance que la sauvegarde de la première ne peut se réaliser sans l'existence et l'action de la seconde. Développement.

DANIEL MARCO
ALAIN CUDET

REPÈRES

Le texte ci-après se réfère aux dernières Rencontres internationales de Genève, qui ont consacré une matinée au thème *Les conditions d'une écologie juste*, sous la direction du géographe Claude Raffestin.

Un exemple cité par Claude Raffestin: les capitaux de l'économie-casino, qui ont déjà mis à mal la biodiversité de la planète, se déplacent aujourd'hui d'un bout à l'autre du globe, tout en portant avec eux une culture du Nord qui renforce la destruction des cultures et sociétés du Sud. Mais il y a plus. L'homme est lui-même un grand producteur de biodiversité à travers son action de domestication de la nature, qui consiste à hypertrophier ou atrophier certains caractères naturels. Cette biodiversité créée est temporellement instable; elle n'est reproduite qu'à travers une action continue de l'homme. Cette instabilité est aujourd'hui radicalisée par le fait que l'on est passé de la domestication de la nature à sa simulation. Différence essentielle, la domestication n'agit que sur des parties de nature et des lieux, alors que la simulation consiste en une production à grande échelle. Or, on ne maîtrise jamais totalement ce que l'on produit. Dans le contexte de la domestication, cette absence de maîtrise pose des problèmes circonscrits alors que dans celui de la simulation les effets sont beaucoup plus généraux et étanches.

La problématique de la domestication et de la simulation dépasse de beaucoup la seule question de la nature. Elle concerne également le territoire et la société, car, en produisant de la biodiversité, l'homme produit également de la géodiversité et de la sociodiversité. La domestication et la simulation impliquent en effet une échelle des usages dans l'espace d'où découle une production d'espace. C'est l'histoire qui fait la géographie et non l'inverse. Beaucoup d'approches écologistes, de même que l'économisme, s'appuient sur «l'homme», une catégorie commode, mais réductrice. L'homme n'est pas une espèce comme une autre, catégorisable selon un comportement universel. Il y a véritablement une sociodiversité qui est un facteur déterminant de la biodiversité et de la géodiversité. L'homme est produit par des diversités sociales, territoriales et biologiques que, tout à la fois, il détruit et produit.

Enfin, et c'est là un autre point fondamental, toutes les diversités ne se valent pas. Il y a des diversités progressives et régressives.

Le projet qui lie sauvegarde de la bio-diversité et sauvegarde de la socio-diversité peut aussi conduire à la conservation d'une diversité sociale et culturelle régressive. Deux exemples: dans certaines régions, on tente de recréer pour le marché touristique un cadre «naturel» et une société soi-disant originelle, alors que

l'un et l'autre sont soumis aux mêmes processus d'artificialisation naturelle et d'homogénéisation culturelle qui, ailleurs, conduisent à de véritables catastrophes écologiques et sociales. Ou encore, comme l'a bien montré Alain Lipietz, les négociations menées dans le cadre du suivi de la Conférence de Rio pour la sauvegarde de la biosphère, sont inséparables d'un ordre du marché dominé par les plus grandes puissances, et il n'est pas question que ces dernières renoncent à leurs «droits» acquis à polluer la planète proportionnellement plus que les autres. Les invités de Claude Raffestin ont tous répondu à leur manière au danger de cette diversité régressive.

Fabrizio Sabelli, anthropologue, après avoir défendu la sociodiversité car elle est hérétique dans le cadre de la pensée unique écologique, a vivement critiqué le slogan très à la mode «penser globalement, agir localement». Il perçoit ce slogan comme une expression de la dérive de l'écologie liée à la dominance de l'économisme, c'est-à-dire la dominance d'une représentation du marché qui fait dériver toute explication du fonctionnement de l'économie de modèles théoriques.

Yvonne Preiswerk, anthropologue, s'est moquée des institutions économiques de la plaine qui veulent donner des leçons aux paysans de montagne pour qu'ils deviennent de bons sauvages dociles, gardiens de l'environnement.

Alberto Magnani, architecte, a démontré que le processus contemporain de déterritorialisation n'est pas réversible. Pour la première fois dans l'histoire, on se débarrasse après usage de territoires au sens d'espaces produits. On pourrait de la même manière se débarrasser de sociétés.

Mercédès Bresso, économiste, a argumenté sur la priorité de la préservation de la sociodiversité afin d'assurer celle de la biodiversité, parce que, selon elle, il est sans doute plus facile d'agir sur les sociétés humaines que sur la nature. Elle a aussi exhorté d'une part les experts à sortir de leurs laboratoires afin de confronter leurs modèles à la complexité du réel et d'autre part à la prudence car la possibilité de la réversibilité est illusoire.

A une époque où comme le dit Etienne Barilier, «on ne croit en rien mais où on gobe tout», il faut rappeler que l'écologie est plus une affaire de culture que de nature et que, si la critique du scientisme n'est plus à faire, il est urgent de réactualiser la critique des mythes de l'âge d'or et de l'état de nature. ■

Un Guillaume Tell pour les paysans

342 ans après sa mort, le village d'Ufhusen redécouvre Fridli Bucher. Il y a 10 ans encore, personne ne connaissait celui qui fait aujourd'hui figure de héros. Le village natal de Bucher, saisi d'un engouement tardif, lui rend hommage et lui dédie un spectacle populaire. Entrons dans le mythe.

RÉFÉRENCE

La pièce est jouée encore les 24, 25, 29 novembre et les 1 et 2 décembre dans la salle communale, d'ailleurs dédiée à Fridli Bucher, à Ufhusen, canton de Lucerne.

(sb) Il était une fois un homme nommé Fridli Bucher, paysan et natif d'Ufhusen, petit village de la campagne lucernoise. Un jour de juin 1653, les autorités de la ville de Lucerne mirent Fridli Bucher dans le «schiefen Turm», la prison, le torturèrent et finirent par le pendre. Une chanson populaire témoigne encore de son courage: *Ond was i gredt ha, das red i noh. Bi miner Wohrheit will i bstoh.* (Et ce que j'ai dit, je vais le redire encore. Et à ma vérité, je vais continuer à croire.)

Fridli Bucher était un leader paysan parmi beaucoup d'autres, à l'époque des émeutes paysannes en Suisse centrale. Les autorités de la ville, issues de la nouvelle aristocratie urbaine des patriciens, eurent peur de ce soulèvement et voulurent faire un exemple. Pour les paysans, Fridli Bucher est mort parce qu'il refusait de se soumettre à l'autorité de la ville et continuait à revendiquer la démocratie directe, l'abolition des privilèges et des monopoles sur le commerce. Il luttait aussi contre la dévaluation qui contribuait à endetter encore davantage les paysans.

Mobilisation villageoise

A Ufhusen, le village a transformé la salle communale en théâtre populaire. Le spectacle mobilise toute la population. Le rôle principal est joué par Hans Birnbaumer, un homme du cru peu loquace, mais qui incarne bien une force terrienne. Etant donné qu'il est aussi paysan (et ouvrier du bâtiment) le rôle semble être écrit pour lui. «Naturellement, je peux bien m'identifier avec Fridli Bucher, dit-il. On peut comparer la situation des paysans d'aujourd'hui avec la sienne. A Ufhusen, où 80% de la population active est paysanne, la paysannerie est en détresse comme il a 300 ans. Le prix du lait a baissé de 10 centimes, le prix de la viande recule et les montagnes de beurre s'amoncellent. Et maintenant, ils nous demandent encore de nous lancer dans des trucs bio... »

Mais Fridli Bucher est plus qu'une figure locale. Ce n'est pas le seul hasard qui conduit un village à mobiliser toute sa population pour une geste théâtrale qui lui rend hommage. En première analyse, c'est un personnage idéal par son enracinement campagnard. Mais la fascination qu'il provoque vient plutôt de sa lutte et de ses revendications. Les ennemis de ce paysan du 17^e siècle sont comparables, croit-on à Ufhusen, à ceux

qui menacent la paysannerie aujourd'hui. Pour comprendre Fridli Bucher, remontons le temps. La fin du 16^e siècle, le début du 17^e sont des période de transition, riches en conflits: Réforme, Contre-réforme, haute conjoncture et crises économiques, mise en péril de l'oligarchie, soulèvements populaires et répressions... Pendant ce temps, le pouvoir des villes et leur suprématie financière ne font que croître. Si les habitants d'Ufhusen sont fascinés aujourd'hui par leur héros local, c'est qu'ils y voient une juste révolte contre la ville, contre les technocrates qui élaborent règles et ordonnances, au mépris des traditions. C'est le peuple qui lutte contre «ceux d'en haut», «ceux de Berne». Fridli Bucher incarne parfaitement une figure emblématique. Mais ces paysans doivent-ils vraiment continuer à regarder en arrière? Leur force aujourd'hui est pourtant bien réelle, puisque, lors des dernières élections au Conseil national, Lucerne a tout de même envoyé quatre paysans à Berne. ■

EN BREF

Le modèle du président du PDC Cottier ne paraît pas prêt d'être réalisé. Une seule exception, le canton d'Uri, où depuis longtemps radicaux et démochrétiens se partagent les trois sièges: celui du National aux radicaux et ceux des Etats au PDC. Ailleurs c'est l'alliance radicale-UDC qui a la priorité, si bien qu'à Zurich le PDC soutient la candidate socialiste au Conseil d'Etat, en Argovie les socialistes soutiennent le candidat PDC qui lutte contre l'alliance radicale-UDC et c'est cette alliance qui a gagné à Berne.

On connaît maintenant la force des partis en Suisse romande où soixante sièges (48 au Conseil national, 12 au Conseil des Etats) étaient à repourvoir. Synthèse:

| | Total | National | Etats |
|-------------|-------|----------|--------|
| Socialistes | 17 | 14 (+2) | 3 (+2) |
| Radicaux | 15 | 12 (-) | 3 (-1) |
| PDC | 14 | 10 (+1) | 4 (-) |
| Libéraux | 8 | 6 (-2) | 2 (-1) |
| P d T | 3 | 3 (+1) | |
| Chr. soc. | 1 | 1 (-) | |
| UDC | 1 | 1 (-1) | |
| Ecologistes | 1 | 1 (-1) | |